

# Catégorisation

La catégorisation appliquée pour la saison sportive en cours

1° LES CONCOURS : les licenciés marquent des points de catégorisation :

Dans  
tous les concours :

pétanque,  
promotion, jeu provençal, vétéran, entreprise, féminin et masculin (sauf les jeunes dans les concours de leur catégorie)  
de  
moins de 32 équipes ou 32 participants.  
le  
nombre d'équipes minimum obligatoire pour que le concours marque des points de catégorisation est de 9 équipes ou participants.

Les points de catégorisation sont marqués dans :

tous  
les concours officiels au calendrier du comité ou de la ligue ou de la Fédération (dont les Championnats Départementaux et les Championnats de Ligue)  
les  
concours A et B  
les  
concours Nationaux, Supra, Internationaux et événementiels inscrits au calendrier des nationaux

Les  
concours exclus de la classification sont :

les  
concours à la mêlée  
les  
concours en 3 parties et plus  
les  
concours jeunes dans leur catégorie (cadet, minime, benjamin)  
la  
Coupe de France  
les  
Championnats de Clubs (départementaux, régionaux, nationaux)  
les  
concours événementiels hors calendrier des Nationaux  
les  
concours du type Bol d'Or

2° LES ELITES

Les licenciés qui peuvent être «Elite» sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Elite" sauf si ils obtiennent un titre de champion hors de leur catégorie concours jeunes ou sur décision du comité.

Les champions du Monde, les champions d'Europe seront minimum «honneur» à vie. Bien sûr, ils seront «Elite» mais plusieurs années après, en fonction de leur résultat, ils resteront "honneur" à chaque année de prise de licence.

Tout licencié champion, vice-champion ou demi-finaliste d'un championnat de France (sauf les Jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié champion ou vice-champion de Ligue (sauf les Jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié champion départemental (sauf les jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié ayant marqués 50 points et plus sera classé «Elite».

Le licencié qui passe «Elite» une année, il n'est pas maintenu «Elite» l'année suivante, sera «Honneur» les 3 années suivantes.

### 3° LES HONNEURS

Les licenciés qui peuvent être «Honneur» sont les seniors, juniors, masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être «Honneur» sauf si ils obtiennent des points de catégorisation dans les concours hors de leur catégorie jeunes.

Tous licenciés qualifiés à un Championnat de France (sauf les Jeunes) seront classés minimum «Honneur»

Tous licenciés passeront «Honneur» à partir des seuils suivants :

25% des licenciés ayant marqué des points de catégorisation l'année précédente.

=>un nombre de points définis en fin de saison et différent par comité 11 points pour le CD06 pour 2020

Ces dispositions peuvent être amenées à évoluer.

### 4° LES GRILLES

Remarque importante : il existe la catégorie "senior" et "vétérane". Le passage de l'une à l'autre est lorsque le licencié atteint l'âge de 60 ans. Cela veut dire que les concours appelés " 55 ans et plus " devront être saisis en concours " senior ".

Il y a cinq grilles différentes, pour la saisie des concours classés de A à E :

Ces 5 grilles ont été intégrées dans le système informatique de GESTION CONCOURS, les points seront calculés automatiquement en fonction de la classification et de la géographie des participants au concours selon la matrice ci-dessous :

Le logiciel fédéral calcule ces critères automatiquement et définit la grille à appliquer

Moins de 40%

extérieur au CD06

Plus de 40%

extérieur au CD06

et moins de 15% extérieur  
à la LIGUE PACA

Plus de 15%

extérieur à la LIGUE PACA

100%  
Promotion

A

B

C

- de 30% joueurs classés

B

C

D

+ de 30% joueurs classés

C

D

E

Pour ceux n'utilisant pas le logiciel fédéral ou pour quelques raisons que se soient, la gestion du concours n'a pu se faire informatiquement par GESTION CONCOURS voici ci-dessous les grilles qui seront appliquées par défaut au concours pour la détermination des points de classification :

La grille

A : pour le promotion, le  
vétérans, l'entreprise

La grille

B : pour le jeu  
provençal

La grille

C : pour la Pétanque en départemental  
et le championnat départemental

La grille D : pour un régional et le championnat de Ligue

La grille E : pour les championnats

de France, d'Europe, du Monde, pour le national, pour l'international et le  
Supra National